



## AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

### SCRUTIN DU 24 MARS 2024

Par cet avis public, Me Jonathan Fortin, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Sutton.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 23 février 2024. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
  - Le 1er décembre 2023 :
    - vous aviez la citoyenneté canadienne
    - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
    - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
  - De plus, vous deviez, le 1er décembre 2023, remplir l'une des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
    - OU**
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Hôtel de Ville de Sutton  
Salle du conseil  
11, rue Principale Sud  
Sutton (Québec) JOE 2K0

Vendredi 8 mars 2024 de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30  
Mardi 12 mars 2024 de 19 h à 22 h.

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Si vous êtes une électrice ou un électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le mardi 12 mars 2024, (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir la note au point 3). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.
7. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ou courriel ci-dessous.

Me Jonathan Fortin, avocat  
Président d'élection  
Ville de Sutton  
11, rue Principale Sud  
Sutton (Québec) JOE 2K0

Téléphone : 450 538-2290  
Courriel : [election@sutton.ca](mailto:election@sutton.ca)

Donné à Sutton, Québec, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mars de l'an 2024.

Jonathan Fortin, LL.B.  
Président d'élection